

Soutien à la réhabilitation énergétique du parc social



Nantes Métropole

Sandra GUIQUERO

Direction Habitat – Service PLH – Programmation - Peuplement
Nantes Métropole 44 923 NANTES Cedex 9

Tel : 02 40 99 49 15

sandra.guiquero@nantesmetropole.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Dispositif d'aide directe aux bailleurs sociaux afin d'améliorer la performance énergétique des réhabilitations de logements locatifs sociaux pour les années 2019-2021 et d'encourager l'adaptation au vieillissement ou au handicap d'au moins 10 % des logements situés dans les immeubles réhabilités accessibles.

TYPE D'AIDE

Subvention / prime.

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Nantes Métropole

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Organismes HLM

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Sont éligibles les opérations de réhabilitation de logements sociaux (hors logements ANAH) :

- D'ensembles immobiliers achevés depuis plus de 15 ans et situés dans le territoire de Nantes Métropole,
- Portées par un organisme de logement social, au sens de l'article L.411-2 du Code de la construction et de l'habitation ou par une associative titulaire d'un agrément, au sens des articles L.365-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,
- Atteignant après travaux le label BBC Effinergie Rénovation 2024 ou profils dérogatoires (\leq à 95 ou 70 kWh/m²/an), ou l'étiquette énergétique C ou pour étant inscrites dans la démarche Energiesprong portée par l'Union Sociale des Pays de la Loire
- Permettant une quittance globale minorée ou neutre pour le locataire,
- Offrant après travaux au moins 10 % de logements adaptés au vieillissement ou handicap dans le cas d'immeubles accessibles ou rendus accessibles avec la réhabilitation.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

L'aide métropolitaine est une aide forfaitaire plafonnée à 50 % de l'assiette éligible :

- ✎ 15 000 € par logement pour les opérations qui atteignent après réhabilitation le niveau BBC Effinergie rénovation 2024 avec étiquette énergétique A ou le « profil dérogatoire 1 » correspondant à une consommation \leq à 70 kWh/m²/an + une réduction des émissions de gaz à effet de serre avant et après travaux + la sensibilisation des occupants (guide aux bons gestes et usages des équipements du bâtiments).
- ✎ 10 000 € par logement pour les opérations qui atteignent après réhabilitation le niveau BBC Effinergie rénovation 2024 avec étiquette énergétique B ou le « profil dérogatoire 2 » correspondant à une consommation \leq à 95 kWh/m²/an + une réduction des émissions de gaz à effet de serre avant et après travaux + la sensibilisation des occupants (guide aux bons gestes et usages des équipements du bâtiments).
- ✎ 5 000 € par logement pour les opérations qui atteignent après réhabilitation à minima l'étiquette énergétique C avec le gain d'une étiquette énergétique au minimum + une réduction des émissions à effet de serre avant et après travaux + la sensibilisation des occupants (guide aux bons gestes et usages des équipements du bâtiments).
- ✎ 11 000 € par logement pour les opérations inscrites dans la démarche Energiesprong.
- ✎ 3000 € par logement rendu adapté aux personnes à mobilité réduite (PMR) conformément au référentiel partagé entre la Métropole et l'Union Sociale pour l'Habitat des Pays de la Loire ou par logement adapté à un handicap spécifique, en accord avec la Métropole.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

Budget 2024 : 5 000 000 €

BILAN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Bilan 2023 : 2 opérations de réhabilitation énergétique du parc social subventionnées pour un total de 262 logements et 2,62 M €.

